

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 janvier 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1639)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1236

présenté par
M. Peiro

ARTICLE 35

Après l'alinéa 15, insérer l'alinéa suivant :

« 4° *bis* Au 3° de l'article L. 176-1, après la référence : « L. 122-8 », est inséré le mot : « et » et les mots : « et l'article L. 122-15 » sont supprimés. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec l'alinéa 33 de l'article 29, qui supprime les plans pluriannuels régionaux de développement forestier.